

# Compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2016

**Présents** : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Jean-Louis DURSAPT, Christian BUFFET, Daniel OPRANDI, Pierre FAURE.

**Absents** : néant.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h15.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

## **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

## **1/ Comptes des gestion 2015 (budget communal et budget eau et assainissement)**

À la demande de madame le Maire, Louis BESSON, adjoint aux finances, rappelle que, comme cela a été indiqué lors de l'avant-dernière séance du conseil municipal, les montants figurant sur les comptes de gestion rédigés par le comptable du Trésor sont identiques à ceux figurant sur les comptes administratifs rédigés par le maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune.

Tous les membres ayant reçu un exemplaire des comptes de gestion, madame le Maire demande au conseil municipal de les approuver, ce qui est fait à l'unanimité.

## **2/ Budgets primitifs 2016 (budget communal et budget eau et assainissement)**

À la demande de madame le Maire, Louis BESSON, adjoint aux finances, indique que la commission finances de la commune propose au conseil municipal de maintenir tels quels les taux des taxes directes locales ainsi que les divers tarifs, à l'exception du tarif horaire pour mise à disposition de l'ouvrier communal dans le cadre du service eau et assainissement qui passerait de 33 euros à 35 euros.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité ces propositions.

Louis BESSON reprend alors la parole pour présenter les projets de budget primitif 2016. Il fait remarquer que des montants sont prévus au chapitre 022, dépenses imprévues de fonctionnement. Il précise que le maire pourra utiliser en cas de besoin tout ou partie de ces sommes mais devra informer ensuite le conseil municipal de l'utilisation qui en aura été ainsi faite. Il indique aussi que le budget étant voté par chapitre, les montants indiqués sur les différents comptes d'un même chapitre sont indicatifs et que le maire a la possibilité de dépenser davantage qu'indiqué sur un compte donné à condition de ne pas dépasser les crédits ouverts au chapitre correspondant. Il donne encore un certain nombre de précisions sur les divers comptes et répond aux questions.

Les budgets primitifs sont alors adoptés à l'unanimité.

### **3/ Retrait de la délibération numéro 5 du 25 mars 2016 portant nomination des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Madame le Maire fait remarquer que, faute d'avoir respecté les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, la délibération numéro 5 prise par le conseil municipal dans sa séance du 25 mars 2016 est entachée d'illégalité et qu'il convient de la retirer, ce qui est décidé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **4/ Désignation des membres de la CAO**

La délibération numéro 5 prise par le conseil municipal dans sa séance du 25 mars 2016 venant d'être retirée, madame le Maire précise que la commission d'appel d'offres est actuellement réduite à trois personnes, à savoir, outre elle-même, Jean-Louis DURSAPT et Marie-Sylvie ADREANI, sans aucun membre suppléant.

Cette commission, outre le maire ou son représentant, est réglementairement composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants désignés ensemble par une élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le Maire recueille alors les candidatures et constate qu'il n'y a qu'une seule liste, constituée, dans l'ordre, de Jean-Louis DURSAPT, Marie-Sylvie ADREANI, Christian BUFFET, Martine VIALLET, Mickaël BLACHON et Pierre FAURE.

S'appuyant sur le dernier alinéa de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, elle indique alors qu'il n'y a donc pas lieu de voter et donne lecture de la liste des membres de la CAO : outre le maire ou son représentant, il s'agit de Jean-Louis DURSAPT, Marie-Sylvie ADREANI et Christian BUFFET en tant que titulaires et de Martine VIALLET, Mickaël BLACHON et Pierre FAURE, dans l'ordre, en tant que suppléants.

### **4/ Informations diverses**

Michèle PEYRON, adjointe en charge de l'école, indique les effectifs à la rentrée prochaine devraient être du même ordre que ceux de cette année. Elle fait part des solutions mises en place pour l'école, la cantine et la garderie suite aux soucis de santé suivis du départ volontaire de madame Anaïs BRIGNON et aux soucis de santé de madame Christine DUVERNEY et de madame Muriel ALBOT. Madame le Maire et Michèle PEYRON en profitent pour remercier tous les membres du personnel et les élus concernés pour leur réactivité et leur très grande disponibilité.

Marie-Sylvie ADREANI, représentante de la commune à l'association Tarentaise Amitiés, indique qu'elle a participé à l'assemblée générale de cette association dont le bilan semble très positif : les activités sont bien suivies par les trente-sept adhérents et il y a même un projet de voyage en Ardèche (train touristique le Mastrou) auquel sont d'ores et déjà inscrits vingt-cinq adhérents. Lors de l'assemblée générale, la commune a été bien remerciée pour le prêt de la salle et l'accompagnement au démarrage de l'association.

Après qu'il eut été précisé que le projet bulletin municipal devrait paraître début juillet, constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 22h23.

Affiché le 9 avril 2016

Le Maire

Évelyne Estellé